

Dans le cadre de notre activité, la santé, l'intégrité physique et psychologique de notre personnel et l'environnement sont pour nous une priorité.

**AGIS** s'engage dans une démarche SSE répondant aux exigences du référentiel MASE et qui permet la mise en place d'un système de management santé, sécurité et environnement.

Notre politique exprime notre volonté de développer notre culture santé et sécurité au sein de l'entreprise, prévenir les maladies professionnelles, s'engager dans une démarche écologique en réduisant notre impact environnemental.

De ce fait, nous nous engageons à :

- Sensibiliser et former tous les collaborateurs à la santé et la sécurité au travail,
- Identifier les risques, évaluer leur criticité et mettre en place les mesures de prévention et protection adaptées,
- Analyser les accidents, presque-accidents, incidents et situations dangereuses et déclencher des actions correctives,
- Maintenir l'ordre et la propreté de l'environnement de travail,
- Respecter et faire respecter les règles et consignes de sécurité générales et particulières liées aux sites sur lesquels nous intervenons,
- Se conformer aux exigences réglementaire SSE,
- Informer l'ensemble des collaborateurs sur le droit d'alerte et de retrait en cas de risque non maîtrisé,
- Evaluer et réduire l'impact environnemental de toutes les activités de notre entreprise,

Nous nous engageons, à mettre en œuvre et à améliorer en continue notre politique santé, sécurité et environnement tout en assurant l'efficacité de notre système de management SSE et en fournissant les moyens nécessaires pour sa réussite afin d'atteindre nos objectifs.

Enfin, nous demandons à l'ensemble du personnel de s'impliquer dans la démarche définie par la direction afin d'assurer la mise en place et la pérennité de notre système de management SSE.

Février, 2021  
Alexandre GRAIN, Gérant

